



Reconnaissance de dette officialiser

Par **valye**, le **21/08/2017** à **19:46**

Bonsoir, je m'excuse pas avance si je ne suis pas sous la bonne rubrique mais je n ai pas trouvé. Voilà je voulais un renseignement, est ce qu'une reconnaissance de dette faite sur simple papier avec la photocopie de la carte d'identité de la personne qui doit de l'argent est valable ? ou doit on passer par un homme de loi ? (huissier, notaire ou autre ?) merci par avance.

Par **morobar**, le **22/08/2017** à **10:12**

Bonjour,
Plutôt qu'un copié-collé, ci-après un lien vous permettant de faire le contour d'une reconnaissance de dette;
<http://www.gmf-conseilpatrimoine.com/blog-expert-a20-La-reconnaissance-de-dette-une-precaution-indispensable>